



03 01 / 13

17 JUIN 2013

**DECISION**

Le Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites,

- Vu la loi n° 43-95 du 07 Août 1996 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites ;
- Vu le décret n° 2-95-749 du 20 Novembre 1996 pris pour l'application de la loi n° 43-95 ;
- Vu le statut du personnel de la C.M.R ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 7/2013 du 18 jourmada 2 1434 (29 avril 2013), relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu la décision n°2 2684 du 11 août 2011 fixant les critères d'accès aux postes de responsabilité à la CMR ;

**D.E.C.I.D.E**

**Article 1:**

La Caisse Marocaine des Retraites lance un appel à candidatures internes pour pourvoir les postes de responsabilités suivants :

- ✓ Chef de Service de Suivi de Recouvrement relevant de la Division Financière et Comptable / Pôle Support ;
- ✓ Chef de Service de Contrôle et de Mise en Paiement relevant de la Division de Contrôle et de Paiement / Pôle Opération.

**Article 2 :**

- ✓ Peuvent postuler auxdits postes, les candidats remplissant l'une des conditions suivantes arrêtées par la décision n°2 2684 du 11 août 2011 fixant les critères d'accès aux postes de responsabilité :
  - Les cadres titulaires d'un diplôme donnant accès à l'échelle n° 20 avec 2 années d'expérience après l'obtention du diplôme ;
  - Les cadres titulaires d'un diplôme donnant accès aux échelles n° 17 et 18 avec respectivement 6 et 3 années d'expérience après l'obtention du diplôme ;
  - Les cadres classés à l'échelle n° 20 avec au moins 12 années d'ancienneté.
- ✓ Les missions et attributions des postes à pourvoir sont détaillées au niveau des fiches fonction jointes en annexe ;
- ✓ Tous les candidats qui remplissent les conditions requises seront convoqués.

### **Article 3 :**

- ✓ Le dossier de candidature devra être déposé au SDRHCI/DRH avant **le 25 juin 2013** et composé :
- D'une demande de candidature ;
  - D'un curriculum vitae retraçant le parcours professionnel, l'ancienneté au sein de la CMR ou dans un autre organisme et éventuellement l'expérience professionnelle dans un poste de responsabilité ;
  - D'un plan d'action proposé par le candidat pour la gestion et le développement du poste pour lequel il postule ;

**Le Directeur de la Caisse  
Marocaine des Retraites**

**Signé : Mohammed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI**